Démarche : Mobilisation exceptionnelle du soutien automatique - Coûts de l'énergie : Service de l'exploitation Organisme Identité du demandeur **Email** Etablissement SIRET Dénomination Forme juridique **Formulaire** Afin de soutenir le secteur de l'exploitation cinématographique particulièrement affecté par la crise énergétique, le compte de soutien automatique dont dispose chaque exploitant d'établissement de spectacles cinématographiques peut être mobilisé, de manière exceptionnelle et temporaire, pour financer les surcoûts des dépenses de consommation d'énergie liées à leur activité entre le 1er décembre 2022 et le 31 mars 2023. Identification du demandeur Nom de la structure Nature du demandeur Le soutien exceptionnel est sollicité par la structure titulaire du soutien (propriétaire du fonds de commerce). Cependant, quand le titulaire du compte n'est pas l'exploitant de l'établissement, et que l'exploitant supporte les coûts de la consommation énergétique de l'établissement, le titulaire peut déléguer l'utilisation du compte de soutien à l'exploitant. L'exploitant devra alors adresser au CNC le formulaire de délégation signé du titulaire du compte. La structure est ... Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Titulaire du compte de soutien (propriétaire du fonds de commerce) Exploitante de l'établissement, bénéficiant d'une délégation Numéro du compte de soutien automatique CNC Indiquez le numéro du compte de soutien concerné par la demande (7 chiffres). Attention : un seul compte de soutien par demande. Pour consulter votre compte de soutien : https://www.cnc.fr/professionnels/aides-et-financements/cinema/exploitation/soutien-automatique-a-

lexploitation_191540#Consultation-du-compte-de-soutien-et-modalits-de-dpt-des-dossiers

Mobilisation exceptionnelle du soutien automatique - Coûts de l'énergie

2. Contact

Civilité Cochez la mention applicable, une seule valeur possible	
M.	
☐ Mme	
Nom du contact	
Prénom	
Téléphone	
Email	
3. Situation du compte de soutien	
Conseil Pour consulter votre compte de soutien : https://www.cnc.fr/professionnels/aides-et-financements/cinema/exploitation/scautomatique-a-lexploitation_191540#Consultation-du-compte-de-soutien-et-modpt-des-dossiers	
Droits disponibles sur le compte de soutien (€) à la date de la demande	
Droit à avances (€) à la date de la demande	
Reste à verser (€) à la date de la demande	
4. Situation financière de la structure	
Décrivez les difficultés financières rencontrées par la structure	
Situation de la trésorerie	
Dettes à court tours	

Mobilisation exceptionnelle du soutien automatique - Coûts de l'énergie
Chiffre d'affaires du dernier mois d'activité (€)
5. Augmentation du coût de l'énergie
Saisir vos factures d'énergie Pour enregistrer vos factures d'énergie, cliquez sur "enregistrer une nouvelle facture d'énergie" et saisissez les informations demandées. Répétez l'opération si vous avez plusieurs factures à enregistrer.
Factures d'énergie Etablissement concerné par la facture
Nom de l'établissement
Ville
Numéro d'autorisation CNC (7 chiffres)
Période de facturation
la facture concerne la période du La mobilisation exceptionnelle du soutien concerne les factures énergétiques couvrant des périodes incluses entre le 1 décembre 2022 et le 31 mars 2023.
au
Montant
Montant de la facture Indiquez le montant TTC de la facture énergétique
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Téléchargez la facture
Montant de la facture 2021 (même période)
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Téléchargez la facture
taux d'augmentation (%)

Mobilisation exceptionnelle du soutien automatique - Coûts de l'énergie **Etablissement concerné par la facture**

Nom de l'établissement
Ville
Numéro d'autorisation CNC (7 chiffres)
Période de facturation
la facture concerne la période du La mobilisation exceptionnelle du soutien concerne les factures énergétiques couvrant des périodes incluses entre le 1er décembre 2022 et le 31 mars 2023.
au
Montant
Montant de la facture Indiquez le montant TTC de la facture énergétique
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Téléchargez la facture
Montant de la facture 2021 (même période)
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Téléchargez la facture
taux d'augmentation (%)
Etablissement concerné par la facture
Nom de l'établissement
Ville
Numéro d'autorisation CNC (7 chiffres)

Mobilisation exceptionnelle du soutien automatique - Coûts de l'énergie **Période de facturation**

la facture concerne la période du La mobilisation exceptionnelle du soutien concerne les factures énergétiques couvrant des périodes incluses entre
décembre 2022 et le 31 mars 2023.
au
Montant
Montant de la facture
Indiquez le montant TTC de la facture énergétique
Pièce justificative à joindre en complément du dossier
Téléchargez la facture
Montant de la facture 2021 (même période)
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Téléchargez la facture
taux d'augmentation (%)
6. Aides de l'Etat
Avez-vous perçu des aides de l'Etat pour les coûts de l'énergie sur cette période ?
Cochez la mention applicable
Oui
□ Non
Si oui, lesquelles ?
Montant des aides perçues (€)
7 Commontaires
7. Commentaires
Commentaires (facultatif)

Mobilisation exceptionnelle du soutien automatique - Coûts de l'énergie